

## Consentement et sécurité émotionnelle dans un atelier

### CHARTRE DE TRAVAIL POUR LES PÉDAGOGUES DE THÉÂTRE

#### INTRODUCTION :

Ce texte vise à poser un cadre clair de sécurité émotionnelle et de consentement pour les ateliers de théâtre et d'expression corporelle, qu'ils aient lieu dans le cadre scolaire ou hors scolaire.

Il rappelle que chaque participant·e est responsable de ses propres limites, tandis que le·la pédagogue est garant·e d'un environnement physique et émotionnellement sécurisé.

L'objectif est de permettre le jeu, l'improvisation et le travail corporel sans que personne ne se sente obligé·e de revivre des traumatismes ni d'accepter un contact non désiré. Le document précise des outils concrets : droit de « passer son tour », possibilité de revenir dans l'exercice, gradation du contact (peau / chair / os) et protocole « Ici c'est OK / Ici c'est pas OK » pour verbaliser les zones de consentement.

ce texte se compose autour de valeurs défendues par Cours et Jardins : diversité, non-discrimination, respect des identités, l'ouverture à l'autre, l'empathie, la création commune et le droit allemand de protection de l'enfance et de prévention des violences.

En s'appuyant sur l'expérience des ateliers Thealingua (apprentissage des langues par le théâtre), les ateliers théâtre à visés artistiques et les expériences des différents pédagogues de théâtre travaillant à Cours et Jardins, il cherche à concilier : liberté de jeu, lâcher-prise corporel et protection des participant·e·s, en particulier des enfants et des personnes vulnérables.

Pour des structures comme Cours et jardins gJUG, ce document est une pièce essentielle d'un véritable « concept de protection » : il donne des repères communs aux équipes, soutient les intervenant·e·s dans leurs décisions au quotidien, et envoie un message clair aux participant·e·s comme aux partenaires institutionnels.

---

#### 1 - Publics cibles et objectifs du document.

Ce document est un texte de référence à destination des pédagogues, intervenant·e·s, professeur·e·s, animateur·rice·s et metteur·se·s en scène qui encadrent des ateliers de théâtre, d'expression corporelle et, plus largement, des groupes utilisant le corps comme outil pédagogique ou artistique.

Il est pensé pour des contextes variés : ateliers extrascolaires de loisirs, projets dans le cadre scolaire, cours de langue, projets européens, échanges interculturels, formations d'adultes.

Dans la continuité de la démarche de Cours et jardins gUG et de la méthode Thealingua, dans une perspective de rencontre interculturelle, ce texte poursuit trois objectifs principaux :

1. Formuler un cadre clair de sécurité émotionnelle et physique dans les ateliers.
2. Outiller concrètement les intervenant·e·s pour aborder le consentement au contact corporel.
3. Articuler ces pratiques avec un horizon éthique (diversité, inclusion, non-discrimination) et avec le droit allemand de protection de l'enfance et de lutte contre les violences.

Pour nous, un travail corporel exige d'autant plus de clarté éthique et juridique qu'il engage l'intimité, les affects et parfois des vulnérabilités psychiques.

## **2 - Cadre des ateliers et responsabilités partagées**

### **Ateliers hors cadre scolaire**

Dans un atelier hors cadre scolaire (théâtre amateur, stage, atelier de loisirs), chaque participant·e choisit librement de venir. Il s'agit d'un temps de loisir, mais ce n'est pas un « espace privé » : c'est un cadre institutionnel, avec une responsabilité d'organisation, de prévention et de protection. L'inscription volontaire ne dispense jamais les encadrant·e·s de leur devoir de protection, en particulier dès qu'il y a des mineur·e·s.

### **Ateliers dans le cadre scolaire**

Dans un atelier scolaire (par exemple un projet Thealingua en cours de langue), les élèves participent dans le cadre de leur enseignement. Ils·elles ne sont donc pas là par choix individuel, mais par obligation scolaire. Cela renforce encore l'obligation de protection de la part de l'établissement et des intervenant·e·s.

Le cadre juridique général est celui du droit à une éducation sans violence (BGB § 1631) et du mandat de protection de l'enfance confié à la Jugendhilfe (SGB VIII, notamment §§ 1, 8, 8a).

### **Références éthiques : Charte des Vielfalt, diversité et non-discrimination**

*La Charta der Vielfalt*, initiative allemande de diversity management vise à créer des environnements de travail exempts de préjugés, où toutes les personnes sont respectées quel que soit leur âge, sexe, identité de genre, origine, religion, handicap, orientation sexuelle, etc.

Transposée dans un atelier de théâtre / Thealingua, cette logique implique :

- de garantir que chacun·e puisse participer sans discrimination liée à la langue, à l'origine, au genre, au handicap, à la religion, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.
- d'adapter les exercices pour des personnes fragilisées ( expériences traumatiques, handicaps physiques ou psychiques, parcours migratoires marqués par des violences) ;
- de considérer le consentement non seulement comme un outil de protection, mais aussi comme un instrument d'égalité : chacun·e a le même droit de dire oui ou non, quelle que soit sa position sociale, son âge, son niveau de langue.

Ce cadre rejoint le droit allemand de non-discrimination (AGG au niveau fédéral, LADG à Berlin pour l'action des services publics) qui vise à prévenir les discriminations liées notamment à l'origine, au genre, au handicap, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

Dans la démarche de Cours et jardins / Thealingua, cela s'inscrit très naturellement dans une pédagogie des langues par le théâtre, où la diversité linguistique et culturelle n'est pas un problème à corriger mais une ressource à valoriser.

### **Cadre juridique allemand : protection de l'enfance et intégrité corporelle**

Il est important de préciser le sens de la phrase simplifiée « On ne touche pas les enfants », pour ne pas laisser croire qu'il existerait une règle unique écrite ainsi dans la loi, alors qu'il s'agit plutôt d'un principe de prévention dérivé de plusieurs textes.

Droit à une éducation sans violence (BGB § 1631)

Le Code civil allemand (BGB) stipule que l'enfant a le droit à une éducation sans violence, incluant l'interdiction des violences physiques, des blessures psychiques et de toute mesure dégradante.

Ce principe s'applique aux parents, mais par extension à toute personne exerçant une fonction éducative (enseignant·e·s, animateur·rice·s, intervenant·e·s).

Protection de l'enfance (SGB VIII, §§ 1, 8, 8a)

La loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse (SGB VIII) rappelle la mission générale de la *Jugendhilfe* : protéger les enfants et les jeunes contre les dangers pour leur bien-être (§ 1 al. 2). Le § 8 garantit la participation des enfants et jeunes et le droit d'être entendu·es, et le § 8a prévoit un mandat de protection en cas de suspicion de mise en danger, en impliquant les services de jeunesse et des expert·es qualifié·es

De ces textes découle, pour les institutions éducatives et culturelles, l'obligation de :

- mettre en place des mesures de prévention (codes de conduite, règles de contact, sensibilisation des équipes) ;
- réagir de manière structurée en cas de suspicion de mise en danger.

### **Droit pénal et prévention des violences sexualisées**

Le *Strafgesetzbuch* (StGB) prévoit des infractions spécifiques pour les atteintes sexuelles à l'encontre des enfants et adolescent·e·s. Par ailleurs, plusieurs guides de prévention institutionnelle recommandent explicitement de définir des règles claires de contact

corporel, voire de limiter fortement tout contact physique non nécessaire entre adultes encadrant·e·s et mineur·e·s, afin de réduire les risques d'abus et la « zone grise » des gestes ambigus.

Pour résumer le contexte juridique et institutionnel, on peut dire qu'un principe pédagogique prudent et cohérent serait :

- règle de base : pas de contact physique direct entre intervenant·e adulte et enfant, sauf situations nécessaires : sécurité immédiate, premiers secours, encadrement d'un geste présentant un risque de chute avéré, etc. Ces exceptions doivent être brèves, transparentes, et, autant que possible, visibles d'un·e autre adulte.
- tout travail de contact corporel se fait entre pairs (enfants entre enfants, adolescent·e·s entre adolescent·e·s), avec un cadre de consentement explicite.

### 3 - Sécurité émotionnelle dans l'atelier.

La sécurité émotionnelle est la condition pour que le risque artistique soit possible. Sans sentiment de sécurité, les participant·e·s vont soit se retirer, soit « sur-compenser » c'est à dire en faire trop pour être accepté·e, pour plaire, parfois au prix de leur intégrité psychique.

Le document propose plusieurs principes clairs :

- Droit de passer son tour : personne n'est obligé·e de participer à un exercice qui génère un malaise important.
- Droit de revenir dans l'exercice : un·e participant·e peut observer dans un premier temps, puis entrer ensuite dans l'action lorsque le cadre lui semble suffisamment sûr.
- Absence d'obligation de justification : la personne n'a pas à expliquer pourquoi elle refuse un exercice ou un contact ; l'espace d'explication, d'écoute existe, mais il n'est jamais imposé.

#### Responsabilité de chacun·e

Un atelier repose sur une responsabilité partagée :

- chaque participant·e est responsable de sa propre sécurité émotionnelle, dans la mesure de ses moyens (capacité à dire oui/non, à demander une pause, à adapter son engagement) ;
- le·la pédagogue est garant·e du cadre : limitation des risques physiques, prévention des mises en danger émotionnelles, gestion des dynamiques de groupe, rappel des règles, prise en compte des signaux de détresse. Par exemple : un·e participant·e se fige, sa réaction émotionnelle est décalé ou trop forte...)

D'où la nécessité d'énoncer explicitement des accords de base dès le début de l'atelier.

Par exemple :

- « Dans cet atelier, tu peux passer ton tour à tout moment. »
- « Tu peux revenir dans l'exercice quand tu le souhaites. »

- « Tu n'as pas à te justifier, mais si tu veux expliquer, le·la pédagogue est à ton écoute. »

Rappels et postures adoptés par Cours et Jardins.

→ **Pas d'obligation de se connecter à ses traumatismes**

Dans une tradition inspirée à la fois par Lecoq, <sup>1</sup>(travail sur le corps poétique, la disponibilité et non la souffrance intime), Par Peter Brook<sup>2</sup> (l'importance de l'espace de jeu comme espace « vide » mais sécurisé) , et part Boal<sup>3</sup> (refus de la violence symbolique dans la pratique), il est rappelé qu'un·e comédien·ne ou un·e participant·e n'a jamais besoin de se replonger dans ses traumatismes pour jouer juste.

La consigne éthique peut être formulée ainsi :

- « Tu n'as pas besoin d'aller chercher dans tes blessures pour être crédible. Nous travaillons avec l'imagination, le partenaire, la situation, le jeu. »

→ **Et si le chemin pédagogique proposé dérange, malgré toutes les précautions prises ?**

Un point important : si un « chemin » proposé par le·la pédagogue se révèle douloureux pour un·e participant·e : on en parle avec lui·elle.

L'objectif est double :

- soit chercher une manière plus agréable d'atteindre le même objectif (par exemple, passer par un masque, un objet, un personnage, un travail de groupe plutôt qu'une mise à nu individuelle) ;
- soit trouver un autre chemin, c'est-à-dire accepter que certain·e·s ne feront jamais certains types d'exercices, tout en restant pleinement inclus dans l'atelier.

Ce point va à l'encontre de certaines traditions de « souffrance nécessaire » en théâtre : le document prend clairement position en faveur d'une pédagogie protectrice, sans pour autant renoncer à l'exigence artistique.

#### **4 - Consentement et utilisation du corps au théâtre**

##### **Le théâtre comme pratique corporelle**

Le théâtre met le corps au centre : postures, déplacements, proximité, jeux de groupes, chutes, portés, improvisations physiques. Il est normal que les contacts corporels y soient fréquents. Justement pour cette raison, il est nécessaire de les encadrer avec soin, en les déssexualisant et en les rendant négociables.

Nous constatons qu'il existe, dans de nombreux ateliers (France ou Allemagne, y compris avec adultes), très peu d'espaces explicites pour exprimer le consentement ou le refus de contact physique. Souvent, les gestes sont considérés comme « allant de soi » : on se

---

<sup>1</sup> Jacques Lecoq, Le corps poétique: un enseignement de la création théâtrale.

<sup>2</sup> Peter Brook, L'espace vide

<sup>3</sup> Augusto Boal, Jeux pour acteurs et non-acteurs

pousse, on se porte, on tombe, on se rattrape, sans avoir nommé ce qui est accepté ou non.

### **Rôle du·de la pédagogue : garant·e du cadre, non propriétaire des corps**

Au cœur de ce dispositif, le·la pédagogue a une posture double :

- garant·e de la sécurité physique et émotionnelle.
- facilitateur·rice du jeu, de la créativité, de la prise de risque artistique.

Concrètement, cela implique :

- d'annoncer clairement le cadre éthique au début : consentement, droit au refus, non-violence, non-discrimination.
- de rappeler régulièrement les règles, surtout lorsque le niveau d'engagement corporel augmente
- d'intervenir rapidement en cas de transgression (contact non consenti, moquerie, pression de groupe), en nommant le problème et en réajustant l'exercice.
- de se former régulièrement aux questions de protection de l'enfance et de prévention des violences sexualisées, comme cela est de plus en plus exigé dans le sport, les écoles et les institutions culturelles.

Un point important, dans une démarche inspirée par Augusto Boal, est de ne pas laisser le pouvoir pédagogique se transformer en pouvoir sur les corps. Le·la pédagogue propose des cadres, des jeux, des contraintes artistiques ; les participant·e·s restent souverain·e·s sur ce qui est acceptable pour eux·elles.

### **Désexualiser le contact corporel**

Pour protéger les participant·e·s, il est nécessaire de :

- distinguer contact corporel à visée technique ou artistique (porté, appui, contact-improvisation, soutien dans un exercice de confiance) et contact à connotation sexuelle.
- bannir les jeux et vocabulaire qui sexualisent volontairement ou implicitement le corps des participant·e·s, en particulier celui des enfants et adolescent·e·s.
- rappeler que dans l'atelier, on touche des structures anatomiques (épaule, dos, avant-bras, omoplate, etc.), dans un objectif précis, avec un cadre défini.

Le langage technique (inspiré par les pédagogies du mouvement, mais aussi par une hygiène de la distance thérapeutique) est un outil puissant de désexualisation : on décrit précisément la nature du contact, sa durée, son intensité, sa localisation.

Des exemples :

Activités ou consignes à proscrire : action ou vérité / s'asseoir sur les genoux d'un·e autre / faire un câlin fort / faire une danse sexy à côté de X / faites une pose sexy / faites une démarche sensuelle / vous devez le·la draguer. / tiens-le·la bien par la taille / colle-toi / serrez-vous dans les bras / fais la moche / fais la belle / t'es un beau gosse / avec ton

corps parfait tu peux faire le séducteur des plages / etc.

Reformulations possibles (théâtrales et neutres) :

- Prends une pose exagérée, comme une star sur une affiche, mais en jouant le ridicule ou le décalé.”
- “Cherche une démarche très marquée : très lente, très rapide, très lourde, très légère, comme un personnage de dessin animé.”
- “Ton personnage veut absolument convaincre l’autre, trouve une manière de t’adresser à lui-elle avec intensité (voix, regard, posture), sans contact physique imposé.”
- “Place-toi suffisamment près pour que ton personnage puisse chuchoter, mais laisse toujours une distance qui te semble confortable. Tu peux aussi choisir de rester un peu plus loin.”
- “Propose un geste de salut ou de soutien (main sur l’épaule, signe de la main, inclinaison du buste), mais si tu préfères, reste sans contact physique et montre ton soutien avec le regard et la voix.”
- parler en termes de “personnage” et de “fonction dramatique”, pas d’apparence réelle : “Tu joues un personnage qui se croit irrésistible.”, “Tu joues un personnage qui se sent invisible.”
- privilégier des critères de jeu (voix, rythme, énergie, statut) plutôt que des jugements de beauté.

### **Donner un contexte clair**

Avant tout exercice impliquant un contact, le texte insiste sur la nécessité de donner au groupe :

- le contexte : pourquoi fait-on cet exercice ? quel lien avec le travail théâtral, linguistique, de groupe ?
- les règles : quels types de contact sont possibles, interdits, à éviter ?
- la nature du contact : quels segments du corps sont concernés ?
- l’intensité : niveau de pression, possibilité ou non de partager du poids.

Cette explicitation permet un consentement éclairé, et non un « oui » arraché par pression de groupe ou par désir de conformité.

### **La notion de Gradation du contact : Peau, Chair, Os**

La distinction « peau / chair / os » est un outil pédagogique précieux pour :

- sensibiliser les participant·e·s au niveau de profondeur du toucher ;
- donner un langage commun au groupe ;
- réguler l’intensité du contact sans dramatiser.

Définitions proposées :

- Peau : le contact se pose à la surface, comme un simple point de relation. La pression est légère, personne ne donne ni ne reçoit de poids. Exemple : poser doucement la main sur l’épaule du·de la partenaire. (exemple d’exercice : le Cheval aveugle, touche et bouge)

- Chair : le contact devient plus franc ; la pression pénètre les tissus musculaires. Il peut y avoir quelque chose de plus franc qui se transforme en appui / on partage son poids. Exemple : pousser légèrement dans le dos pour accompagner un mouvement, ou soutenir un·e partenaire qui se penche. (exemple d'exercice : les statues, massage dans le dos)
- Os : le contact est plus profond et vient chercher la structure osseuse ou les articulations. Il implique souvent un véritable partage de poids (portés, appuis forts, prises de lutte chorégraphiée, etc.). (exemple d'exercice : le cosmonautes, les portés, les acrobaties, lâchés prises )

Nous proposons la progression suivante :

- on commence par le niveau « Peau »
- on vérifie la stabilité du·de la partenaire (physique et émotionnelle)
- seulement ensuite on peut envisager des exercices impliquant « Chair » ou « Os », avec un accord explicite et renouvelable.

Cette gradation est cohérente avec les pratiques de prévention de la violence dans le sport, où les fédérations et institutions (par ex. DOSB) insistent sur la nécessité de standards clairs pour limiter les risques de violences physiques et sexualisées.

**Outil central : « Ici c'est OK / Ici c'est pas OK »**

Principe :

L'outil « Ici c'est OK / Ici c'est pas OK » permet à chaque participant·e de :

- montrer les zones de son corps sur lesquelles il·elle accepte le contact (pour le jeu proposé) ;
- signaler les zones où il·elle ne souhaite pas être touché·e.

La procédure :

- les participant·e·s sont à 2, en petits groupes, avec les partenaires d'activités.
- chacun·e prend le temps de désigner les zones « OK » et « pas OK », en touchant généralement son propre corps pour « OK », en survolant ou en évitant le contact direct pour « pas OK ». Les autres écoutent sans jugement, sans réaction.
- le·la pédagogue est présent·e, non pas pour « contrôler » mais pour soutenir l'expression, reformuler si besoin, encourager les questions mutuelles (« Est-ce que ton dos c'est OK ? Et tes cheveux ? »).

Vigilance sur les présupposés

On attire l'attention sur :

- les présupposés que chacun·e apporte (« tout le monde est d'accord pour les épaules », « entre garçons ça va, ce n'est pas grave ») ;
- la tendance de certain·e·s participant·e·s à passer vite sur certaines zones, par gêne ou loyauté envers le groupe. (personne a parlé de la tête, je n'en parle pas.)

Le rôle du·de la pédagogue est ici de ralentir le processus :

- « Tu as dit très vite "c'est OK partout" : est-ce que tu peux vérifier si c'est vraiment le cas ? »

- « Tu as montré ton bras, mais tu n’as rien dit sur le ventre. Tu veux le préciser ? »

Ce questionnement n’est pas une injonction, mais une aide à la prise de conscience personnelle.

### Consentement évolutif

Au fur et à mesure de l’atelier, des sous-groupes et des exercices, le consentement peut évoluer. Le document propose que le-la pédagogue redemande régulièrement :

- « Est-ce que ce qui était OK tout à l’heure l’est toujours maintenant ? »
- « Vous pouvez à nouveau montrer “ici c’est OK / pas OK” avant ce nouvel exercice. »

On sort ainsi d’une vision figée du consentement (un « oui » donné une fois pour toutes) pour une vision dynamique et relationnelle.

### Effets observés des outils proposés

La pratique montre souvent :

- un soulagement visible des jeunes lorsqu’ils-elles se sentent autorisé-es à dire « non » ;
- un renforcement du sentiment de pouvoir d’agir (*empowerment*), notamment pour celles et ceux qui n’acceptent le contact que sur des zones limitées (par exemple uniquement les bras) ;
- une amélioration de la qualité du jeu : moins de tension, plus de disponibilité, davantage de confiance dans le travail collectif.

## 5 - Construire l’atelier : de la parole au mouvement, puis au contact

→ Présentation et mise en voix du groupe :

La séance commence par une présentation de chacun-e : entendre les prénoms, les voix, parfois une courte phrase sur son rapport au théâtre ou à la langue. Cette étape :

- humanise le groupe ;
- permet au pédagogue de repérer des signaux (timidité extrême, agitation, retrait très marqué) ;
- installe un climat de respect : on écoute la voix de l’autre.

→ Premier jeu sur le consentement sans contact : la balle

Un jeu de base proposé : accepter ou refuser une balle imaginaire ou réelle.

Règles :

- pour lancer, il faut s’adresser à quelqu’un : regard, voix, geste clair ;
- la personne en face peut dire oui ou non ;
- si c’est non, le jeu continue, sans sanction, sans insistance.

Ce jeu permet de :

- travailler la voix et l’adresse (fondamentaux du théâtre et de l’apprentissage des langues).
- poser dans le corps l’idée que « non » est une réponse possible et respectée.

- introduire une dynamique de groupe rapide, sécurisante, sans contact physique.

Ainsi chaque participant·e peut éprouver/ expérimenter que sa parole est entendue et respectée avant même qu'on aborde les activités de contact.

→ Écoute mutuelle et cohésion de groupe

Avant d'introduire le contact, on peut proposer des jeux d'imitations, de statues, de marches dans l'espace, de rythmes collectifs, où la qualité d'écoute est centrale :

- marcher dans l'espace et s'arrêter ensemble.
- reproduire des rythmes simples inventés par un·e partenaire.
- proposer des jeux qui demandent l'observation du corps de l'autre, ou la mise en mouvement sans se toucher.

Chacun·e devient garant·e de la qualité d'écoute : c'est une manière de mettre en place, concrètement, les conditions du respect mutuel.

### **Vers le contact corporel : un exemple**

Une fois ce socle posé :

- on explique précisément le futur exercice de contact, en le montrant avec ses propres mains (sur soi-même) quand aucun autre adulte n'est disponible comme partenaire de démonstration ;
- on détaille : zones concernées, niveau de contact (peau / chair), durée, but de l'exercice ;
- seulement ensuite on demande le consentement par « Ici c'est OK / pas OK ».

Exemple :

« Nous allons faire un exercice où vous allez guider votre partenaire en posant simplement la main sur son épaule (niveau Peau). Vous ne tirerez pas, vous ne pousserez pas fort, vous ne donnerez aucun poids. Choisissez un partenaire proche de vous. Maintenant, prenez trois minutes pour montrer à votre partenaire où c'est OK ou pas OK pour ce type de contact. »

### **Règles et principes lorsque le·la pédagogue est seul·e adulte**

Dans de nombreux contextes (petits ateliers associatifs, classes sans co-intervenant·e), l'intervenant·e est seul·e adulte avec le groupe. Dans ce cas :

- éviter les situations où le·la pédagogue joue physiquement avec un·e seul·e enfant à l'écart.
- privilégier les démonstrations sur soi-même, ou avec plusieurs élèves en même temps, dans l'espace visible de tout le monde.
- s'appuyer sur la description verbale précise, les images, les métaphores corporelles (héritées par exemple de Lecoq : directions, appuis, points fixes) plutôt que sur la manipulation directe des corps des enfants.

## Rassurer sans toucher : outils verbaux et dynamiques de groupe

### → Les mots qui rassurent

Pour un·e pédagogue, l'enjeu est de savoir contenir des peurs observées sans recourir systématiquement au contact physique (main sur l'épaule, étreinte, etc.), qui peut être ambigu ou intrusif pour certain·es.

### → Quelques exemples :

- nommer ce qui se passe : « Je vois que tu es un peu tendu·e / que tu hésites. C'est normal. »
- rappeler le cadre : « Tu peux passer ton tour, tu peux observer et revenir plus tard. »
- valoriser le refus : « Merci d'avoir dit que ce n'était pas OK pour toi. Ça nous aide à travailler ensemble. »

### → L'énergie du groupe

Certaines formes de soutien passent par le collectif plutôt que par le contact individuel :

- se mettre en cercle et faire un « hola », un son commun, un rythme frappé.
- respirer ensemble, faire un petit rituel d'entrée dans le jeu (souffler l'air, secouer les bras, etc.).
- associer un geste simple à une phrase de soutien (« OK, on y va ensemble », « On essaye, et on peut arrêter quand on veut »).

Ces outils sont particulièrement adaptés aux ateliers Thealingua, qui travaillent déjà la chorale de groupe, la polyphonie linguistique et le mouvement collectif comme support d'apprentissage.

## Spécificités et atouts de la démarche pour Thealingua

Pour Thealingua, qui place le corps et le jeu théâtral au service de l'apprentissage des langues et de l'échange interculturel, ce dispositif sur le consentement a plusieurs effets bénéfiques :

- il favorise un climat de confiance, où la prise de parole dans une langue étrangère est moins anxiogène.
- il permet aux participant·e·s de se concentrer sur le plaisir du jeu et de la langue plutôt que sur la peur d'un contact imposé.
- il est cohérent avec les enjeux européens de respect des droits de l'enfant, de lutte contre les violences et de promotion de la diversité culturelle.

### Conclusion :

Ce texte est un outil de pédagogue répondant aux principes suivant :

- il clarifie le cadre, il libère le jeu ;

- donne des mots et des procédures simples (« Ici c'est OK », Peau/Chair/Os, droit de passer son tour), il évite que les malentendus corporels ou émotionnels viennent parasiter le travail artistique ;
- Il ancre les pratiques dans le droit (BGB § 1631, SGB VIII, AGG) et dans une éthique de la diversité (*Charte des Vielfalt*), il protège à la fois les participant·e·s et les structures.

Ce cadre est adaptable et évolutif. Nous nous engageons chaque années à apporter des modifications ou ajouts qui nous semble pertinents